CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E30979** **VALABLE JUSQU'AU** **01/07/2027**

ÉDITÉ LE 03/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC FREJUS 308700459

Siret : 308 700 459 00057

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 90 00037

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021382180404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021382180404

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : ENTREPRISE GENERALE DE MACONNERIE VAROISE EGMV

1609 RUE DES COMBATTANTS EN AFRIQUE DU NORD
83600 FREJUS

Téléphone : 04 94 95 85 90 **Fax :** 04 94 83 02 47

Portable : 0619071295

Responsabilité légale :
BARONTINI MARC GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : egmv@wanadoo.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 156 800 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	3	28/03/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/06/2026 09:32

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.